

Adoptée à Genève le 9 octobre 2009, la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés est un instrument international visant à améliorer le cadre juridique pour la détention et le transfert ainsi que la constitution de garanties sur des titres détenus auprès d'intermédiaires. La « Convention de Genève sur les titres » (c'est son titre abrégé officiel) contribue ainsi à renforcer la solidité des marchés financiers nationaux et leur compatibilité transfrontalière. Cet ouvrage en est le commentaire officiel. Il a été préparé conformément aux résolutions de la conférence diplomatique et il est destiné à faciliter le travail de celles et ceux qui seront appelés à mettre en œuvre cet instrument.

LISTE DES CONTRIBUTEURS

Hideki Kanda est professeur de droit à l'Université de Tokyo. Ses principaux domaines de spécialisation sont le droit commercial, le droit des sociétés, la réglementation bancaire et les valeurs mobilières. Il a négocié la Convention de Genève sur les titres pour le Japon et a été élu Président du Comité de rédaction. En cette qualité, il a coordonné les travaux sur le Commentaire officiel de la Convention de Genève sur les titres.

M. Kanda est l'auteur de nombreuses publications au Japon et à l'étranger dans ses domaines de spécialisation. En particulier, il est le co-auteur de *The Anatomy of Corporate Law* (Oxford University Press, 1^{re} éd. 2004, 2^e éd. 2009) et co-éditeur de *Comparative Corporate Governance: The State of the Art and Emerging Research* (Oxford University Press, 1998). Il est également membre du Conseil financier au sein de l'Agence japonaise des services financiers.

Charles Mooney Jr. est un juriste américain renommé dans les domaines du droit commercial et du droit de l'insolvabilité. Il est professeur de droit titulaire de la chaire *Charles A. Heimbald, Jr.* à la Faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie. Il a été membre de la délégation des Etats-Unis à la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et de son Protocole aéronautique, ainsi qu'à la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention de Genève sur les titres, dont il était membre du Comité de rédaction.

M. Mooney a été Co-Rapporteur du Comité de rédaction pour la révision de l'article 9 du *Uniform Commercial Code (UCC)* (Opérations garanties), conseiller de l'Association américaine du barreau (ABA) auprès du comité d'édition permanent pour le UCC, et membre du Conseil et Président du Comité sur le UCC de la section de droit des affaires de l'ABA. Son ouvrage (avec S. Harris) *Security Interests in Personal Property* (Foundation Press, 4^e éd. 2006) – l'une de ses nombreuses publications – est très largement utilisé dans les facultés de droit aux Etats-Unis. M. Mooney a été honoré pour sa contribution au processus d'uniformisation du droit par la Faculté de droit de la ville d'Oklahoma et a reçu le *Distinguished Service Award* par le *American College of Commercial Finance Lawyers*.

Luc Thévenoz est professeur de droit à l'Université de Genève, dont il dirige le Centre de droit bancaire et financier. Ses recherches et ses enseignements

portent sur le droit des obligations (et notamment les contrats), le droit bancaire, le droit des marchés et des services financiers, ainsi que le droit de la fiducie et des trusts. Il est l'auteur de nombreuses publications. Son ouvrage *Trusts in Switzerland* (Zurich 2001) a posé les fondements de la ratification par la Suisse de la Convention de la Haye sur les trusts. Parmi plusieurs autres ouvrages, il est co-éditeur du principal commentaire portant sur le *Federal Intermediated Securities Act* (Stämpfli 2010), ainsi que du *Commentaire romand Code des obligations* (2^e éd., Helbing & Lichtenhahn 2012).

M. Thévenoz a négocié la Convention de Genève sur les titres pour la Suisse et a été membre du Comité de rédaction. Il préside la Commission des offres publiques d'acquisition et a été membre de la Commission fédérale des banques de 2001 à 2007.

Stéphane Béraud est actuellement chef du Service du droit communautaire et des marchés financiers au sein de la Direction des services juridiques de la Banque de France. Il est diplômé de l'Institut des Sciences Politiques de Paris et de l'Université Paris II-Assas avec une spécialisation en droit international et européen. Il est entré à la Banque de France en 1994 en tant que "expert en titres" chargé des services de tenue de compte offerts aux clients institutionnels de la banque centrale. En 2001, il a rejoint les services juridiques de la Banque de France en tant que juriste spécialisé dans le domaine du droit financier. Il a participé aux négociations sur la Convention de Genève sur les titres depuis la première session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT en mai 2005, en tant qu'adjoint au Chef de la délégation française.

Thomas Keijser a rédigé certaines des parties et du Commentaire officiel et l'a édité pour le compte du Secrétariat d'UNIDROIT. Il a participé comme expert juridique à un projet de l'Union européenne en Fédération de Russie. Il a travaillé à la banque *De Nederlandsche* et au cabinet *Clifford Chance* avant de rejoindre la Faculté de droit de l'Université Radboud de Nimègue où il a enseigné et obtenu son doctorat en droit. M. Keijser est l'auteur de nombreuses publications en matière de droit financier, droit civil et de droit de l'insolvabilité, ainsi que de publications portant sur la littérature russe. Depuis 2007, il est collaborateur d'UNIDROIT chargé de la Convention de Genève sur les titres, et a assuré le suivi du Comité d'experts gouvernementaux et de la Conférence diplomatique. Il a co-organisé et est intervenu lors de plusieurs séminaires et colloques portant sur la Convention de Genève sur les titres au Costa Rica, en Italie, au Nigéria, aux Pays-Bas et en Ukraine. Il est avocat (*advocaat*) aux Pays-Bas depuis 2009.